

Communiqué

Ministère de l'Intégration Sociale, de la Sécurité Sociale et de la Solidarité Nationale

Le Ministère de l'Intégration Sociale, de la Sécurité Sociale et de la Solidarité Nationale tient à rappeler aux bénéficiaires des pensions qui reçoivent leur paiement à travers **la banque**, que le versement se fera le **quatrième jour ouvrable (quatrième jour de travail)** de chaque mois à partir de février 2022.

La date du versement mensuel passe ainsi du premier jour ouvrable, au quatrième jour ouvrable de chaque mois.

Les bénéficiaires qui touchent leurs pensions à travers la poste continueront à recevoir leurs pensions entre le 3 et le 15 de chaque mois, comme d'habitude.

Pour rappel, la décision de décaler le jour de paiement des pensions effectués à travers la banque fait partie des efforts du Ministère pour réduire les cas de "overpayment" (paiement en excès).

19 janvier 2022